



## Remboursement frais d'huissier

Par **kydia**, le **28/05/2015** à **14:07**

Bonjour,

Nous sommes passé par un huissier pour loyer impayé et défaut d'assurance. Notre locataire à régularisé la situation mais nous avons du payer 170 € de frais. Peut-on demander au locataire d'en rembourser une partie ?

Merci pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **28/05/2015** à **15:49**

Bonjour,

S'il s'agit d'un commandement conformément à la loi 89-462, les frais sont à la charge exclusive du locataire.

S'il s'agit d'une autre procédure non prévue à la loi 89-462, les frais sont à votre charge.

Par **kydia**, le **28/05/2015** à **17:59**

Il s'agit bien d'un commandement après pour la loi je ne sais pas. Je viens de demander une copie des courriers à notre huissier.